

Le Ministre

Paris, le

Nos Réf. : D-25-018327

Le Ministre chargé de la santé et de
l'accès aux soins

A

Professeur Marie-Odile KREBS
Docteur Rachel BOCHER
Mme Angèle MALATRE-LANSAC

Objet : Lettre de mission sur le repérage et l'intervention précoce en santé mentale

Dans le cadre de la Grande cause nationale santé mentale, j'ai présenté le 11 juin dernier 26 mesures ayant vocation à constituer un plan de soutien de la psychiatrie. La santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes y apparaît clairement comme l'une de mes priorités. Dans ce cadre, j'ai formulé l'objectif ambitieux mais nécessaire de structurer d'ici 2027 un modèle national de repérage des troubles psychiatriques et d'intervention précoce sur tout le territoire.

Comme vous le savez, la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est un moment charnière dans la construction de chacun, que ce soit dans le rapport aux autres, dans le rapport à la scolarisation, aux études, à l'entrée dans la vie active, etc. C'est aussi le moment où peuvent apparaître les premiers signes de la maladie psychiatrique. Or, détectées précocement et surtout prises en charge et accompagnées dès l'apparition des premiers signes, ces pathologies n'évoluent pas nécessairement vers des pathologies psychiatriques de l'adulte.

Aujourd'hui, des modèles de repérage et d'intervention précoce ont fait leurs preuves et des dispositifs sont déjà mis en place sur une partie du territoire.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier une mission qui aura pour objectifs :

- De réaliser un état des lieux des dispositifs de repérage et d'intervention précoce et des organisations existantes sur le territoire, mettant en évidence les différents modèles mais également les enjeux de couverture territoriale ;
- D'établir des recommandations d'actions concrètes relatives aux modalités de :
 - o repérage des adolescents et des jeunes adultes présentant de premiers troubles psychiatriques, avec un enjeu de coordination d'acteurs multiples (le milieu scolaire ou universitaire, la prévention, les soins primaires, le 3114, les MDA ou les dispositifs « jeunesse » ou encore les services spécialisés...) ;
 - o d'orientation des adolescents et des jeunes adultes repérés comme à risque ;
 - o de prise en charge (structuration nationale de l'offre, modalités de prise en charge, procédures, bonnes pratiques, coordination ...).

Professeur Marie-Odile KREBS
Docteur Rachel BOCHER
Mme Angèle MALATRE-LANSAC

Une attention particulière devra être portée à l'articulation avec les travaux actuellement menés par la Haute Autorité de Santé, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des démarches.

Je souhaite que vous meniez ces travaux dans un cadre de concertation large, en associant l'ensemble des acteurs concernés par les différentes thématiques citées. Pour cela, vous pourrez compter sur l'appui des services de la DGOS compétents sur le sujet.

Les conclusions du rapport issu de ces travaux devront m'être remises d'ici décembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

Yannick NEUDER

